

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal



SEANCE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze septembre à 16 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 9 septembre 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme S. MOISY, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON, M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOU, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme I. GARSMEUR.

Absents et représentés : Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, Mme R. KAZIEWICZ, M. F. EDOM, Mme P. CHARTON, Mme P. LAUTRU, Mme F. RAMBURE, M. Q. PORTIER, M. L. BU, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. C. RAVÉ, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA.

Votes par procuration :

Mme F. BAUDON-BRULÉ a donné pouvoir à Mme L. HAMONOU-BOIROUX

M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE

M. C. LACOSTE a donné pouvoir à Mme M-A. ROUSSEAU

M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY

Mme A. BESNARD a donné pouvoir à Mme C. LEROUX après son départ

Mme R. KAZIEWICZ a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU

M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme S. MOISY

Mme P. CHARTON a donné pouvoir à Mme F. LAGARDE jusqu'à son arrivée

Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. E. DIONE

Mme F. RAMBURE a donné pouvoir à M. G. LE CORRE après son départ

M. Q. PORTIER a donné pouvoir à M. N. CHÂRON jusqu'à son arrivée

M. L. BU a donné pouvoir à Mme F. PAIN

M. H. BOURGEOIS a donné pouvoir à Mme O. BERNY jusqu'à son arrivée

M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD jusqu'à son arrivée
M. C. RAVÉ a donné pouvoir à Mme M. KARAMANLI
Mme H. LAFORÊT-THIBAULT a donné pouvoir à Mme I. GARSMEUR après son départ
Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU

M. Edouard DIONE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

Détail du quorum

Délibérations 1 à 2 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	41

Délibérations 3 à 6 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

Délibérations 7 à 11 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	44

Délibérations 12 à 18 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

Délibérations 19 à 22 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

Délibération 23 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

Délibérations 24 à 30 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 15 septembre 2022****20- Le Mans - Foyer Logement Vauguyon - Résiliation bail emphytéotique et cession à Le Mans Métropole Habitat**

DGA Développement - Urbanisme - Qualité Architecturale

Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL

Le Mans Métropole Habitat est titulaire d'un bail emphytéotique portant sur les terrains cadastrés section IO n° 690 et IO n° 941 (anciennement IO n° 691) situés au Mans, rue Alfred Sisley et rue des Bigarreux consenti par la Ville du Mans le 6 septembre 1978 pour une durée de 65 ans, soit jusqu'au 16 mai 2043.

Ce bail emphytéotique a été conclu afin de permettre la construction d'une Résidence pour Personnes Agées (RPA) de logements individuels et d'un foyer pour personnes âgées de 76 logements collectifs.

Le foyer logement est mis à disposition du CCAS par convention en date du 9 mars 1978.

Le Mans Métropole Habitat souhaite offrir des logements de qualité aux formes urbaines et aux typologies variées en répondant aux dernières normes de construction tant en termes d'accessibilité, de performance thermique et environnementale.

Il s'agit après démolition des 40 logements existants, de reconstruire 30 logements individuels de type T2 en rez-de-chaussée pour les personnes âgées en RPA ainsi qu'un ensemble de 36 logements collectifs.

Cette offre complémentaire de 36 logements collectifs du T2 au T4 sera répartie en 2 bâtiments de 18 logements et financée par le Prêt Locatif à Usage Social (PLU) et le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) à destination d'un public plus large.

Compte tenu du coût de démolition et de la reconstruction/ rénovation du foyer logement et de la RPA, la Ville du Mans propose la résiliation du bail emphytéotique et la cession du foncier correspondant au profit de Le Mans Métropole Habitat, au prix d'un euro forfaitaire.

L'Office s'engage à signer une nouvelle convention de location, dès l'achèvement des travaux, avec le CCAS, qui bénéficiera ainsi des constructions neuves.

Le service France Domaine a été consulté.

Je vous propose, mes Chers Collègues, d'accepter cette cession et autoriser Monsieur le Maire à :

- procéder à la résiliation du bail emphytéotique en cours au profit de Le Mans Métropole Habitat sur les terrains situés rue Alfred Sisley et rue des Bigarreux,
- signer les actes à intervenir et tous documents relatifs à cette cession,
- encaisser le produit de la vente,
- procéder aux opérations d'ordre budgétaire.

Votes

49 élus ont voté POUR : M. S. LE FOLL, Mme F. BAUDON-BRULÉ (représentée par Mme L. HAMONOU-BOIROUX), Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE (représenté par Mme M-A. ROUSSEAU), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme A. BESNARD (représentée par Mme C. LEROUX), M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDOM (représenté par Mme S. MOISY), Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON (représentée par Mme F. LAGARDE), M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. E. DIONE), Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOU, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. L. BU (représenté par Mme F. PAIN), Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, M. C. RAVÉ (représenté par Mme M. KARAMANLI), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT (représentée par Mme I. GARSMEUR), Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme I. GARSMEUR.

6 élus n'ayant pas pris part au vote : Mme POUPINEAU Christine, M. COUNIL Christophe, M. CALIPPE Yves (représenté par Mme C. BRULÉ-DELAHAYE), Mme KAZIEWICZ Renée (représentée par Mme C. POUPINEAU), LECOSSIER Mickaël et TOUCHE Thierry.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL226495H1

Affichage le 23 septembre 2022

Délibération exécutoire le 23 septembre 2022



Vu pour être annexé à la délibération n°20
du Conseil Municipal du 15 septembre 2022
Pour la Directrice Générale empêchée
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation